



*Parc naturel régional Périgord-Limousin  
Parc naturau regionau Peiregòrd-Lemosin*

# Commission Paysage, urbanisme et patrimoine

*20 janvier 2015 – La Coquille*



**La réunion était présidée par :** Gilbert CHABAUD, Président de la commission

Et animée par : Muriel LEHERICY, Responsable de la commission, Urbaniste et Stéphanie POUPLIER, Chargée de mission culture et patrimoine bâti

**Personnes présentes :**

ALLARD Christian, Fondation du patrimoine - Délégation Dordogne  
BOST Cécile, DDT 24/STPV/IT - Responsable du pôle  
BOYER Jean François, Expert patrimoine du Parc  
BRIAUDEAU Lucas, Fondation du patrimoine - Délégation Dordogne  
BROUSSEAU Olivier, Conseil Régional du Limousin - Mission territoire  
CHABAUD Gilbert, Président de la Commission  
COLLETTE Florence, Conseil Régional du Limousin- Chef du service de l'inventaire et du patrimoine  
CONTE Patrice, DRAC du Limousin - Archéologie sur Monuments historiques et abords,  
CRON Eric, Conseil Régional d'Aquitaine - Chef du service de l'inventaire  
DUPONCHEZ Julie, Association Archéa  
GENTET Richard, DREAL Limousin VERPN/PEREEN - inspecteur des sites  
LE GOYET Francis, Commune de St-Front la Rivière / CDD Périgord Vert  
LORENZO Manuel, Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord - Service médiation & patrimoine  
LUISETTI Camille, Commune de Milhac de Nontron  
LUSSEAU Nadège, Conseil Architecture, Urbanisme Environnement Haute Vienne  
MARABOUT Vincent, Conseil Général de Dordogne - Conservation du patrimoine départemental  
MENARD Jean-Michel, Association ASPEL – Les amis de Lastours  
ROUFFY Jean-Claude, Association "Histoire et archéologie du Pays de Châlus"  
VIGNAUD Jean-François, IEO Limousin  
VIVIANT Thierry, ALUPA - atelier limousin d'urbanisme, de paysage et d'aménagement

**Personnes excusées :**

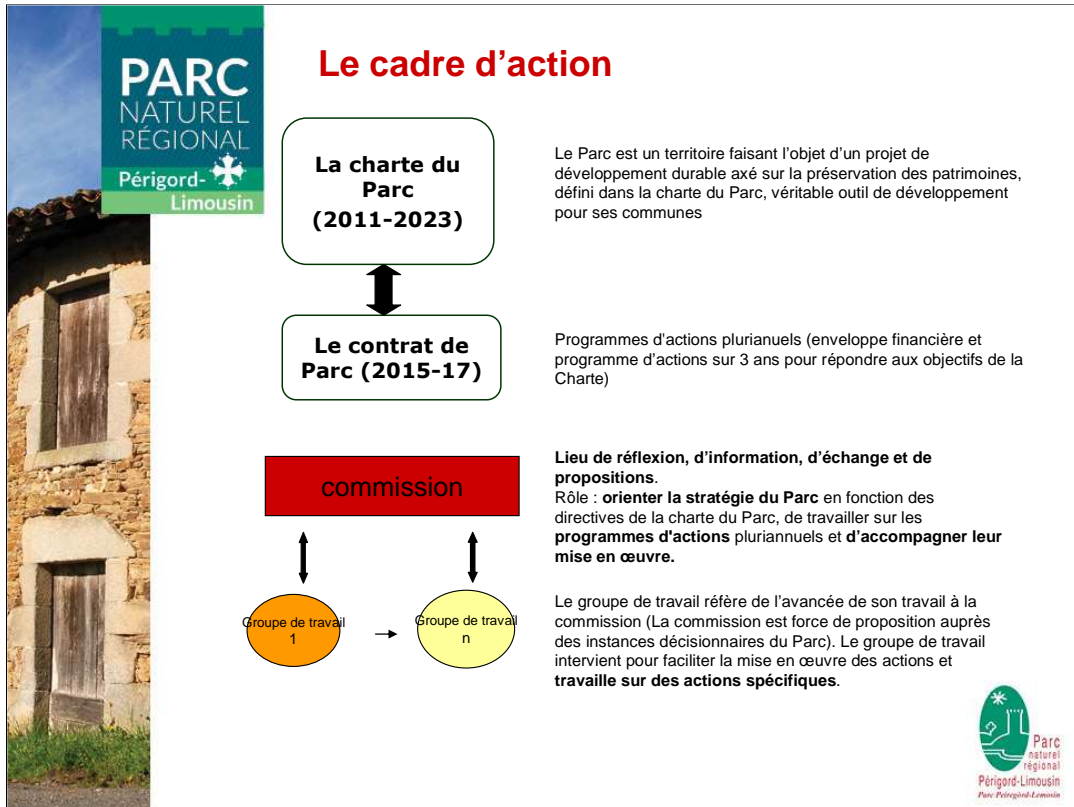
BRAC Béatrice, DREAL Limousin - Chargée de mission éducation à l'environnement  
CAMBUZAT Jocelyne, Ecocentre  
DURAND Hélène, Conseil Régional d'Aquitaine - Mission territoire  
FABIOUX Martine, DRAC Limousin - chef du service d'archéologie, représentée par Patrice CONTE  
GOULM Fabrice, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne - Technicien  
HANINEN Pia, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne - Architecte des Bâtiments de France  
LAMBERT Christophe, Pays d'Ouest Limousin  
LIENARD Bruno, DREAL Limousin  
MOUNIER Gilles, Commune de St-Martin le Pin  
PEYRONY Jean-Guy, Association ARASP  
RESTOIN Thierry, Commune de Lussas et Nontronneau  
SIMONNET Nicolas, DRAC Limousin - chef du service des Monuments historiques  
VAURIAC Bernard, Président du PNR



## Ordre du jour

- Présentation du projet de Contrat de Parc 2015-2017 (urbanisme, paysage et patrimoine)
- Présentation du projet d'inventaire du patrimoine et de la démarche Pays d'art et d'histoire
- Appel à projet 'Plans de Paysage' 2015, lancé par le Ministère de l'Ecologie, le 5 janvier 2015.
- Questions diverses





#### LA CHARTE

L'action du Parc s'inscrit dans le cadre de la charte du Parc (2011-2023). Elle est consultable sur le site Internet du Parc : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/La-charte>

Pour le Patrimoine, les références à la charte sont les suivantes :

AXE III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable

ORIENTATION 7 : Soutenir les initiatives des professionnels des Métiers d'Art et valoriser l'ensemble des savoir-faire

Mesure 26. Favoriser le maintien et la transmission des savoir-faire traditionnels locaux et rares

ORIENTATION 8 : Développer et créer des filières valorisant les ressources locales dans le bâti en travaillant la qualité architecturale

Mesure 27. Identifier les ressources locales et mettre en réseau les acteurs autour des savoir-faire du bâti

Mesure 28. Favoriser des actions de préservation et de restauration du patrimoine bâti

Mesure 30. Favoriser la préservation du patrimoine archéologique

Quand au paysage, il ne bénéficie pas d'orientation dans la charte, bien que cela soit une attente du Ministère. L'absence de ligne de force sur le territoire a été une difficulté pour définir une mesure lors du renouvellement de la charte. Cela ne signifie pas pour autant que le paysage n'est pas pris en compte dans les actions du Parc.

Les missions paysage, urbanisme sont assurées par Muriel Lehericy (50% temps plein agent) et patrimoine par Stéphanie Pouplier (30% temps plein agent).

#### LE CONTRAT DE PARC

Le projet de développement porté par le Parc est mise en oeuvre dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels (contrat de Parc). Le prochain contrat couvrira la période 2015-2017. Il est actuellement en négociation avec ces partenaires financiers. Lors de la commission, il est fait état de l'avancée des négociations.

L'action Urbanisme et Paysage inscrite au contrat de Parc se décline en 2 mesures :

- Aide aux collectivités à la réalisation des documents d'urbanisme

- Encadrer l'affichage publicitaire

Quand à l'objectif donnée à la mission patrimoine pour ce contrat de Parc, il est de renforcer et structurer l'action du Parc dans ce domaine.

#### LA COMMISSION

Les commissions ont été redessinées suite aux dernières élections municipales. Les thématiques paysage, urbanisme et patrimoine, autrefois traitées séparément (le patrimoine était rattaché à la culture dans la commission Identité et liens sociaux), font aujourd'hui l'objet de commission ad-hoc, permettant de mieux répondre aux objectifs du projet de développement.

Gilbert Chabaud, Maire de St-Pierre-de-Frugie, a été élu, en août dernier, par les délégués Parc membres de cette commission, Président de la Commission.

Le Président de la commission

- accompagne les chargés de mission dans la mise en œuvre des actions

- anime la commission

- rapporte aux instances décisionnelles l'avis de la commission.

- est présent aux réunions stratégiques dans lesquels il représente le Parc auprès des partenaires financiers et partenaires techniques.

Les commissions du Parc sont composées d'élus, de socio-professionnels mais aussi d'habitants.



## Patrimoine

### Connaître, restaurer et valoriser le patrimoine

L'intervention sur le patrimoine bâti appelle une vigilance afin de limiter les risques de banalisation ou de dégradation du bâti en accompagnant les projets, tant sur le patrimoine public que privé et en intégrant la question des préoccupations environnementales (urbanisme, énergie...)

#### Objectifs de la Charte

Inciter à un développement du territoire respectueux de son patrimoine en favorisant la connaissance du patrimoine ainsi que les actions de restauration et de valorisation du patrimoine



#### Bilan de l'action menée jusqu'ici

Actions du Parc de différentes natures mais une action non structurante et sous-développée. Certaines actions nécessitent plus d'investissement de la mission « Patrimoine » (pour les développer).

#### Actions 2015-2017


- Re conduite des actions engagées (RV archéo, accompagnement porteurs de projets...)
- Proposition de nouveaux projets



## Patrimoine Actions 2015-2017

<b>RV de l'archéologie et du patrimoine</b>	Calendrier : 2015-2017 (annuel). 2000 € / édition
<b>Partenariat Fondation du patrimoine</b>	Calendrier : 2015-2017. Animation + 1000 € / délégation/an (fonds propres Parc)
<b>Sites archéologiques : valorisation et aménagement</b>	Calendrier : 2015-2017. Animation (Budget inscrit au CP mais HMOP)
<b>Accompagnement de porteurs de projet</b>	Calendrier : 2015-2017. Animation
<b>Outils de partage de connaissance</b>	Action non retenue au contrat de Parc
<b>Pays d'art et d'histoire</b>	Calendrier : 2015-2017 Animation - pas de budget affecté
<b>Projet « Inventaire »</b>	Calendrier : 2015 pour mise en œuvre en 2016 REORIENTATION et RATTACHEMENT AU PROJET DE PAH



### Les actions retenues pour le contrat de Parc :

#### **RV de l'archéologie et du patrimoine**

Dispositif mis en place depuis 2005 à destination du grand public. Il invite à la découverte des richesses patrimoniales du territoire et est le support d'opérations d'information pour la sauvegarde et la restauration du bâti ancien. Les rendez-vous font appel à des intervenants, spécialistes des thématiques et prennent la forme de conférences, visites de chantier, expositions, ateliers d'initiation à une technique, initiation à la fouille archéologique...

#### **Partenariat Fondation du patrimoine**

Le partenariat Parc/Fondation du patrimoine a pour objectif de favoriser la réalisation d'opérations de sauvegarde du patrimoine. Il a pour objectif principal de renforcer les actions de la fondation sur le territoire grâce notamment aux actions de communication pour faire connaître aux porteurs potentiels de projets les aides financières et techniques de la Fondation du patrimoine. En Dordogne : Partenariat établi depuis 2011 et reconduit par tacite reconduction. En Haute-Vienne, partenariat en cours d'élaboration avec la délégation. Il devrait être effectif en 2015.

#### **Sites archéologiques : valorisation et aménagement**

Une étude «Évaluation du potentiel archéologique du PNR Périgord-Limousin» a été réalisée en 2002-2003, en partenariat avec les Services Régionaux de l'Archéologie des DRAC du Limousin et d'Aquitaine. La base de données établie contient environ 400 sites qualifiés de « remarquables » de par leur intérêt scientifique, leur nécessité de protection et leur possibilité de mise en valeur. 18 sites sont identifiés comme devant retenir l'attention du Parc pour éviter la destruction et la dégradation irréversible de sites archéologiques considérés comme remarquables. Aujourd'hui certains des sites font l'objet d'une attention particulière de collectivités et d'associations (en cours de réalisation). Le Parc accompagne les démarches de ces porteurs de projet en apportant un soutien technique et financier à travers le contrat de Parc (enveloppe réservée des Conseils Régionaux - Environ 2 projets par an à hauteur de 10000 € / projet).

#### **Accompagnement de porteurs de projet**

Il s'agit de temps d'animation. Le Parc apporte une information aux porteurs de projets privés sur les aides techniques et financières mobilisables. Il apporte également une connaissance du patrimoine par la diffusion d'outils, la réalisation de dossiers thématiques dans « Périgord-Limousin, le magazine du Parc », par la participation aux autres actions du Parc : carnet d'exploration (villages et châteaux), offre patrimoine lors d'événements PNR...

### Les actions non retenues :

#### **Outils de partage de connaissance**

Il était envisagé de mieux faire connaître aux habitants et visiteurs le patrimoine du territoire à travers :

✓ la création et l'édition de plaquettes présentant les richesses patrimoniales du Parc (Thèmes pressentis : clédiers, bonnes fontaines, patrimoine médiéval, bâti, patrimoine lié à l'eau, forges...)

✓ La création d'expositions en lien avec d'autres richesses patrimoniales (transversalité)

Cette action a été retirée du contrat de Parc.




Nouvelle action

## Patrimoine

### Pays d'art et d'histoire (PAH)

**Le Projet**  
Villes et Pays d'art et d'histoire est un **label** officiel français attribué depuis 1985 par le Ministère de la Culture et de la Communication aux territoires qui **s'engagent dans une politique d'animation et de valorisation de leurs patrimoines bâti, naturel et industriel, ainsi que de l'architecture.**

**Objectif**  
**Renforcer et structurer l'action "patrimoine" du Parc** en développant :  
- une démarche de connaissance approfondie du territoire,  
- une démarche de mise en valeur du patrimoine et de sensibilisation des publics (habitants, public jeune, touristes) avec recours à un personnel qualifié : animateur de l'architecture et du patrimoine, guides conférenciers.

**La démarche**  
Construction de la candidature : étude diagnostic du territoire, définition du projet de PAH et constitution du dossier de candidature

**Calendrier**  
Mise en œuvre dès 2015.  
Constitution d'un groupe de travail



Le Ministère de la Culture et de la Communication met en œuvre, depuis 1985, une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture en partenariat avec les collectivités territoriales. Elle se concrétise par l'attribution à ces collectivités **d'un label "Ville d'art et d'histoire" ou "Pays d'art et d'histoire" (PAH).**

Depuis sa création, le Parc mène des actions de connaissance, de sauvegarde, de restauration et d'animation du patrimoine culturel et de sensibilisation à la préservation des paysages du territoire. Le bilan de la première charte du Parc fait apparaître que **l'objectif « préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti » porté par le Parc est partiellement satisfait au regard de la problématique.**

Aussi, afin de **renforcer sa politique patrimoniale** (démarche de connaissance du territoire, de mise en valeur du patrimoine et de sensibilisation des publics), le Parc souhaite s'engager dans une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

**Le label offrirait au Parc l'opportunité de mettre en place un projet patrimonial ambitieux et de rendre plus cohérente l'action du Parc.** Ce label repose sur une forte volonté politique de la collectivité territoriale, une véritable synergie des différents acteurs du territoire et un projet culturel solide et concerté. **Le label PAH ne vient pas seulement saluer un patrimoine mais aussi une démarche.**

La première étape du projet consiste en la réalisation **d'une étude préparatoire à la constitution du dossier** de label « Pays d'Art et d'Histoire ». **Elle s'appuie sur une démarche de connaissance approfondie du territoire.**

En 2014, le Parc a été approché par les **Services de l'inventaire et du Patrimoine culturel des Régions.** Ces derniers ont soumis au Parc l'idée d'un partenariat afin que la recherche menée par **l'inventaire serve au projet de développement du territoire.** Cette proposition présente un atout pour nourrir la candidature au label d'autant que les Services de l'inventaire nous procureraient également un appui à la définition de stratégie patrimoniale du projet de PAH. Il est en effet fortement conseillé à la collectivité prétendant au label de ne pas « externaliser » l'étape de connaissance du territoire (à un cabinet d'étude par exemple) mais de s'impliquer dans cette étape.

Le partenariat se concrétiserait par le **recrutement par le PNR d'un chercheur (poste pris en charge à 70% par des Fonds européens et les Régions).** La signature d'une convention pluriannuelle (sur trois ans, renouvelable) permettrait un accompagnement technique des Services de l'inventaire et un co-financement du poste. Il est également à l'étude la prise en charge d'une partie du poste de chargé de mission patrimoine du Parc (40%), actuellement financé sur les fonds propres du Parc.




Nouvelle action

## Patrimoine

### Projet « Inventaire »

**Contexte**  
Le Parc a été approché par les **Services de l'inventaire et du Patrimoine culturel** des Régions. Il est proposé un partenariat afin que la recherche menée par l'**inventaire serve au projet de développement du territoire**.

**Le Projet**  
La réalisation d'un inventaire portant sur le **patrimoine bâti** par un chercheur. Le travail à mener va de l'identification à la transmission.

**L'intérêt du projet :**  
NOURRIR LE PROJET DE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE  
- Identifier, caractériser et faire reconnaître le patrimoine bâti pour renforcer le projet de territoire  
Caractériser le territoire (tourisme)  
- Disposer de la connaissance nécessaire à la mise en place des projets de sauvegarde et de valorisation

**Un partenariat avec les Régions**  
- Une convention pluriannuelle (sur trois ans, renouvelable) permettant le **recrutement** par le PNR d'un **chercheur**.  
- **Accompagnement technique des Services** de l'inventaire et un **co-financement du poste**.  
Appui à la gestion du projet de PAH (préconisations en terme de stratégie patrimoniale)



Le Parc doit soumettre au service inventaire un fil conducteur de la recherche et rédiger un « **CAHIER DES CLAUSES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (CCST) DE L'OPÉRATION D'INVENTAIRE** »

LE CCST définit le contenu attendu (définit les intentions et engagements des partenaires, le périmètre général et les objectifs de l'opération ; les enjeux, procédures, compétences et outils nécessaires pour atteindre les objectifs, le contenu de l'opération, le champs de recherche et le rendu, le calendrier de réalisation...)

#### Présentation de la démarche de l'inventaire du patrimoine culturel

*Interventions de Florence COLLETTE, Conseil Régional du Limousin- Chef du service de l'inventaire et du patrimoine et d'Eric CRON, Conseil Régional d'Aquitaine - Chef du service de l'inventaire.*

L'inventaire du patrimoine culturel se consacre à la recherche, à la documentation et à la diffusion du patrimoine matériel et immatériel. L'inventaire se développe sur le territoire français, grâce à des partenariats entre les Conseils Régionaux et des collectivités locales engagées dans la mise en valeur et la découverte de leur patrimoine. Le lien entre les Services des inventaires et les PNR sont étroits. Ces liens ont notamment donné lieu à un séminaire dans le Parc de la Brenne en 2010. Ce dernier a fait l'objet d'une publication (2012) : « **L'Inventaire du patrimoine bâti dans les Parcs naturels régionaux, Pourquoi faire, pour quoi faire et comment faire ?** », disponible en téléchargement sur :

[http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc\\_telechargement/grandes/Inventaire%20du%20patrimoine%20bati%202012.pdf](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc_telechargement/grandes/Inventaire%20du%20patrimoine%20bati%202012.pdf)

La candidature au label PAH et l'idée d'un inventaire sont deux démarches intéressantes et intimement complémentaires. La candidature au label PAH s'appuie sur une connaissance fine mais aussi un projet « qui a infusé ». Le poste de chargé d'inventaire permet de mener de front le diagnostic nécessaire à la candidature mais aussi de réfléchir au projet d'inventaire. Si le projet de l'inventaire est de recenser, étudier et faire connaître, son travail est de tout voir et non de tout étudier. Seuls les cas représentatifs sont étudiés pour caractériser le territoire. Ce travail s'appuie sur un recensement puis des études plus poussées sont réalisées en s'appuyant sur la recherche documentaire (en archives...) et sur l'observation du territoire. La question de l'approche pluridisciplinaire (telle que les pratiques culturelles) est essentielle.

L'inventaire est traité avec l'outil de gestion de données GERTRUDE (commun à toutes les Régions) disposant d'un accès Web local. La méthodologie est stricte. Pour plus d'informations, voir : **Principes, méthode et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel – 2007**, disponible en téléchargement :

[http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/normes/livretPMC/livretPMC\\_2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/normes/livretPMC/livretPMC_2007.pdf)

#### Échanges au sein de la commission

- Le Parc va-t-il se doter d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) en amont de sa candidature? Le Parc a pour objectif de l'intégrer dans sa candidature mais pas en amont.

- Comment intéresser la population à la démarche (et ainsi faciliter le travail du chercheur). Il est essentiel de l'associer dès la phase de diagnostic. Pourquoi ne pas constituer une plateforme participative pour faire remonter les données via Internet (base de données participatives)? Cela implique néanmoins la validation des informations par un groupe de travail. La mission « implication des habitants » du Parc sera associée au projet.

- Le travail de l'inventaire peut nourrir également la démarche paysage. Il est même essentiel de faire un diagnostic paysager pour le PAH. Le Patrimoine culturel immatériel est également le ciment des démarches.

- Les CAUE seront-ils associés? Il est rappelé l'importance de la synergie des services et des acteurs pour le PAH.

-La connaissance produite par l'inventaire n'est pas seulement destinée à nourrir la candidature au label PAH. L'inventaire trouve aussi de nombreuses autres applications (et pas seulement pour le Parc) : Connexion avec la gestion de l'environnement (le paysage, c'est aussi la gestion des landes); l'inventaire du bâti peut être utilisé dans un PLU (comme dans le Parc du Vexin), dans les problématiques d'économies d'énergie...



## Patrimoine Projet « Inventaire »

### Échéancier de réalisation

- Présentation de la démarche d'Inventaire par les services de l'inventaire du patrimoine culturel des Régions. Cadre réglementaire, objectif de l'inventaire...

2015, construction de la démarche d'inventaire avec constitution d'un groupe de travail

Septembre 2015 : Cahier des clauses scientifiques et techniques réalisé

Janvier 2016 : Recrutement du chercheur

2016 : inventaire et étude de l'opportunité d'une candidature (au regard des contraintes et atouts)

Le cas échéant,

Inscription dans la démarche de PAH

2017 : définition du projet de territoire et rédaction de la candidature

Automne 2017 : dépôt de la candidature au label PAH

### Le rôle du groupe de travail et articulation avec la commission

Le groupe de travail ne travaillera pas sur la connaissance mais sera chargé du montage du projet (Réflexion sur le CAHIER DES CLAUSES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES)

Il aura pour mission le suivi du travail d'inventaire (recrutement, diagnostic préalable, 1er appui à la gestion du projet de PAH)

Le groupe de travail en réfère à la commission, chargée de la validation du projet



Une délibération du Comité syndical du Parc (affirmant la volonté du Parc de s'engager dans la démarche de PAH et les échéances de réalisation) est un pré-requis pour l'intervention des services de l'inventaire.

*NDLR : Elle est présentée et validée au Bureau du Parc du 12 février 2015.*

Le Parc va proposer aux membres de cette commission ainsi qu'à d'autres partenaires non présents ce jour de constituer un groupe de travail (via Internet). Déjà, deux personnes souhaitent être associés à ce groupe: LORENZO Manuel, Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord (Service médiation & patrimoine) et VIGNAUD Jean-François, IEO Limousin

BOYER Jean François, Expert patrimoine du Parc, sous réserve de disponibilité, pourrait intégrer ce groupe de travail.





# *URBANISME*

- ✓ Favoriser un urbanisme raisonné





## Urbanisme

### Actions 2015-2017

#### Documents d'urbanisme

Calendrier : 2015  
coût : animation



#### Porters à connaissances

Calendrier : 2015  
coût : animation / Mission partagée avec  
l'Observatoire du Territoire

#### Projets d'aménagements de bourgs

Calendrier : 2015  
coût : animation

#### Eco-lotissement

Calendrier : 2015  
coût : animation

Participation à la  
commission régionale  
(Limousin) « Label  
national écoquartier »

#### Projet d'aménagement privé

Calendrier : 2015  
coût : animation

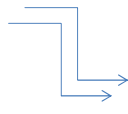


## Urbanisme

### Actions 2015-2017

- Nouvelle action** Formation des élus  
Calendrier : 2015  
coût : 3000 euros
- Nouvelle action** Echanges élus  
Calendrier : 2015  
Coût : 9 000 euros
- Nouvelle action** Ateliers participatifs Paysages et Urbanisme  
Calendrier : 2015  
coût : 15 000 euros

Pas de financement 2015



**Ateliers d'échanges urbanisme et paysage**  
2015 : **7 000 euros**





## Urbanisme

### Ateliers d'échanges urbanisme et paysage

Nouvelle action

#### Le Projet

Veille et transfert de connaissances.  
Donner la possibilité aux habitants et aux élus de s'impliquer en amont des projets.  
Travail de sensibilisation et de dialogues. Echanges d'idées.  
Trouver ou adapter des outils existants pour notre territoire.

#### Publics cibles :

Collectivités, habitants et techniciens.

**Calendrier**  
2015

**Coût**  
7 000 euros





## Urbanisme

### Ateliers d'échanges urbanisme et paysage

Nouvelle action

#### Les actions prévues :

##### -Déplacement dans les Landes de Gascogne

Suite du déplacement dans les Causses du Quercy dans le cadre des échanges intra-parc, les techniciens vont organiser un déplacement dans les Landes de Gascogne en 2015 et dans le Périgord-Limousin en 2017.

##### -Diagnostic immobilier et usages de la ville de Nontron (partenariat avec la FLSH)

Visite de la ville de Nontron avec les enseignants Edwige Garnier et Jullien Dellier ( MCF) le 26 janvier + rencontre avec les élus  
Travaux des étudiants en février-mars  
Restitution finale fin avril 2015

##### -Participation à deux jours de réflexions entre techniciens urbanistes des Parcs dans le Causse du Quercy

En cours de construction

##### -Réflexions sur les problèmes d'affichage publicitaire

Mise en route d'une réflexion à Nontron  
Nécessité de travailler sur tout le territoire  
Réaliser une table ronde / rencontres?





# *PAYSAGE*

- ✓ la connaissance, le respect, et la valorisation des paysages du territoire



Les paysages ne bénéficient pas d'orientation dans la charte.  
Mesure 32  
Mesure 29

## Paysages Actions 2015-2017

Finalisation d'une exposition  
échelle intercommunale

Calendrier : 2015  
coût : animation

Nouvelle action

Ateliers participatifs

Calendrier : 2015-2017  
coût : 15 000 euros

Nouvelle action

Développer des outils de prise  
en compte des paysages

Calendrier : 2015-2017  
coût : animation

Nouvelle action

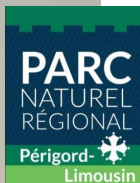
Affichage publicitaire

Calendrier : 2015-2017  
coût : animation.

Pas de financement 2015

Pas de financement >> nécessité de travailler dessus





## Paysages

### Affichage publicitaire

Nouvelle action

#### Le Projet

Mesure 32 'encadrer l'affichage publicitaire'. Orientation 9 ' Favoriser un urbanisme raisonné. Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales dans une perspective de développement durable

#### Publics cibles :

Collectivités. Entreprises. Artisans.

#### Calendrier

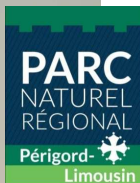
2015 : début d'une réflexion avec la ville de Nontron

#### Coût

Animation







## Paysages

### Appel à projet 'Plans de paysage'

#### Historique :

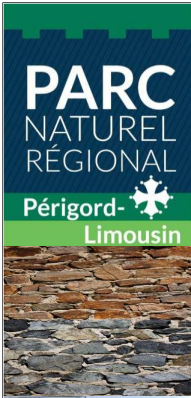
-Avril 2014 : Rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

-Note interne Parc septembre 2014

-Communiqué de Presse de la Fédération des Parcs par Jean-Louis Joseph ( 30 septembre 2014)

- Appel à projets 2015





**Merci de votre participation**

